

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de Franche-Comté		
AVIS N°2008-14		
Date validation officielle : 18/09/2008	Objet : Classement en réserve naturelle régionale de la Côte de Mancy (25)	Vote : Avis favorable

Examen par le Groupe de travail "Espaces et Espèces protégés" du CSRPN

Le groupe de travail, réuni le 4 septembre 2008, a examiné le dossier d'agrément en réserve naturelle régionale de la Côte de Mancy, proposé par les communes de Lons-le-Saunier et Macornay et présenté par Dominique MALECOT (Lycée de Lons-le-Saunier - Mancy, établissement public missionné par les communes concernées), invité à assister à la séance du groupe de travail.

Examen par l'assemblée plénière du CSRPN

Lors de la séance plénière du 18 septembre 2008, les membres du CSRPN ont entendu les conclusions de M. Sébastien Y. ROUE (animateur du groupe de travail).

Vu l'arrêté préfectoral du 12/11/1996, classant le Plateau de Mancy en réserve naturelle volontaire,

Vu la demande de classement présentée par les communes de Lons-le-Saunier et Macornay,

Vu la demande d'avis formulée par le Conseil régional,

considérant que :

- le site proposé abrite des pelouses insuffisamment présentes dans le réseau régional des espaces protégés,
- ces milieux nécessitent des mesures de gestion active, afin de lutter contre l'enfrichement,
- le classement en réserve naturelle régionale est de nature à favoriser ces actions,
- le projet rend bien compte des enjeux de conservation de la faune et de la flore présentes sur le secteur,
- le projet de périmètre de protection n'est pas suffisamment justifié du point de vue scientifique et qu'il doit être préalablement étudié,

le CSRPN

propose que :

le projet de classement en RNR de la côte de Mancy porte sur le périmètre proposé de 46 ha

souhaite que :

- le projet s'insère dans un réseau plus large de pelouses à préserver dans l'avenir sur cette partie du Revermont,
- des suivis soient mis en place pour apprécier l'impact des actions de gestion conservatoire sur les pelouses,
- soit élaboré le plan de gestion de la réserve naturelle régionale.

Avis du CSRPN N° 2008-14

Le CSRPN émet un avis favorable unanime sur le classement en réserve naturelle régionale de la Côte de Mancy.

Le Président du CSRPN



Michel CAMPY